



**DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
CANTON DE SAILLANS
COMMUNE DE SAILLANS**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le quatorze février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. François PEGON ; M. Alain MACHET (pouvoir pour Monsieur Charles DESBOIS) ; M Jean-François PECCOUD (pouvoir pour M Michel-Henri BERNARD) ; M Freddy MARTIN ; M Hervé ROMAND ; Mme Annette GUEYDAN (pouvoir pour Mme Michèle CLOUET) ; M. Jean-Claude MIEGE ; Mme Delphine FONTAYNE (pouvoir pour Mme Bénédicte JAFFRE) ; Mme Nadine GUINARD.

ABSENTS EXCUSES : M Elie MAROGLU ; Mme Bénédicte JAFFRE ; M. Charles DESBOIS ; Mme Michèle CLOUET ; M Michel-Henri BERNARD.

ABSENTS NON EXCUSES:

Date de la convocation : 9 février 2011.

Secrétaire de séance : Alain MACHET

Quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint avec la présence de 9 conseillers municipaux à l'ouverture de la séance. 4 conseillers sont titulaires de pouvoirs (mentionnés ci-avant).

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- 1/ Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- 2/ Tableau des effectifs - services techniques - recrutement d'un agent sous la forme du CUI - CAE pour la période estivale
- 3/ Acquisition d'un petit matériel - services techniques
- 4/ Aménagement de la confluence Drôme - Rieussec –programme et plan de financement
- 5/ Compte administratif 2011 - budget général
- 6/ Compte administratif 2011 - budget du service eau et assainissement
- 7/ Acquisition par la commune de locaux au sein d'un programme de construction (SDH) situé sur les parcelles cadastrées AB 193 et AB 194 (plateau aménagé et locaux techniques) et financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **ADOpte** l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.

I Adoption du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance précédente transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
- **ADOpte** le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal sans observations.

II Recrutement d'un personnel en contrat aidé (Contrat Unique d'Insertion) – agent d'entretien des bâtiments communaux – période estivale 2012

Monsieur le 1^{er} adjoint indique que la municipalité doit renforcer ses effectifs techniques en période estivale au cours de laquelle la charge d'entretien de la voirie et des espaces verts est en hausse pour une

commune touristique telle que Saillans (doublement de la population à cette période).

Il propose de procéder à ce renforcement par le recrutement d'un agent sous la forme du Contrat Unique d'Insertion (CUI) et plus particulièrement au contrat d'aide à l'emploi.

Il rappelle les caractéristiques de ce type de contrat dédié à l'insertion professionnelle des individus en recherche d'emploi :

- en complément du contrat de travail, une convention individuelle fixe les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel de la personne sans emploi recrutée dans le cadre d'un CUI-CAE et prévoit des actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation de son projet professionnel.
- cette convention ouvre droit à une aide financière dont le montant est modulé en fonction de la catégorie et du secteur d'activité de l'employeur ; des actions prévues en matière d'accompagnement professionnel et des actions visant à favoriser l'insertion durable du salarié ; des conditions économiques locales ; des difficultés d'accès à l'emploi antérieurement rencontrées par le salarié. Le montant de l'aide ne peut excéder 95 % du montant brut du SMIC par heure travaillée, dans la limite de la durée légale hebdomadaire du travail
- En outre, lorsque la convention individuelle de CUI-CAE a été conclue avec un salarié qui était, avant son embauche, bénéficiaire du RSA financé par le département, le département participe au financement de l'aide financière.
- Enfin, les embauches réalisées en CUI-CAE donnent droit à l'exonération de charges patronales et notamment des cotisations au titre des assurances sociales et des allocations familiales, pendant la durée de la convention (dans la limite du SMIC sur la durée du travail considérée).

Pour Saillans, la durée du contrat proposée est de 6 mois (mai à octobre), pour un temps de travail annualisé de 35 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Vu le code du travail ;
- Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008-
- Vu le décret n° 2009-1442 relatif au contrat unique d'insertion

- **DECIDE** de créer un poste d'agent d'entretien de la voirie, des bâtiments et espaces verts communaux pour une période maximum de six mois entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2012 et un temps de travail de 35 heures annualisé dans le cadre des Contrats d'Unique d'Insertion.

- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

III Acquisition d'un petit matériel - services techniques

Monsieur le conseiller municipal délégué propose que la commune se porte acquéreur d'une tronçonneuse cédée par Monsieur Jean-Pierre DI CATALDO au prix de 300 €.

Ce matériel présente un intérêt dans le cadre de l'accomplissement, ponctuellement, des opérations d'entretien des espaces verts communaux. L'appareil cédé est en excellent état et son coût modique en font un outil dont l'acquisition s'avère utile et intéressante pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de l'acquisition d'une tronçonneuse d'occasion à Monsieur Jean-Pierre DI CATALDO au prix de 300 €,
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

IV Aménagement de la confluence Drôme - Rieussec –programme et plan de financement

Monsieur le deuxième adjoint rappelle le projet d'aménagement de la confluence Drôme/ Rieussec, déjà exposé aux membres du conseil municipal lors de séances précédentes.

Ainsi qu'il a été convenu par l'assemblée, ce projet a été soumis à la population dans le cadre d'une réunion publique organisée le 25 janvier dernier dans la salle des fêtes communale.

A l'issue de cette réunion, les travaux envisagés sont confirmés. Aucune opposition ne s'est manifestée sur ce programme qui fera l'objet d'une présentation sur site lors de son engagement (journée « portes ouvertes »).

Il précise que ce projet est soutenu par la région Rhône-Alpes à hauteur de 25 240 € et par le conseil général de la Drôme à hauteur de 22 085 € pour un projet estimé initialement à 50 480 € HT.

Il convient à cet égard de préciser que ce programme peut susciter des travaux supplémentaires pour tenir compte de l'aménagement des digues.

Dans ce contexte, compte tenu des aides financières obtenues, il propose que le conseil municipal fixe le plafond des dépenses publiques affectées à cette opération d'investissement à 59 156 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DÉCIDE** des travaux d'aménagement de la confluence Drôme Rieussec (rives et création d'un passage à gué) pour un montant maximum de 59 156 € HT,
- **INSCRIT** cette dépense au budget primitif de la commune pour l'année 2012
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

V Adoption du compte administratif du budget général 2011

M. le premier adjoint expose le bilan d'exécution du budget général pour l'année 2011 par chapitre.

Synthèse pour les deux sections (fonctionnement / investissement)

Section de fonctionnement	Valeur en €
Dépenses	745309.93
Recettes	952853.64
Excédent	207543.73
Résultat antérieur	124092
Résultat consolidé	331635.73

Section d'investissement	Valeur en €
Dépenses	1245294.20
Recettes	1156795.77
Bilan	-88498.43
Résultat antérieur	96586.98
Résultat consolidé	8088,55
Restes à réaliser	-88615

Le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'année 2011 tel que présenté,

VI Adoption du compte administratif 2011 du budget eau et assainissement

M. le premier adjoint expose le bilan d'exécution du budget eau/assainissement pour l'année 2011.

Synthèse pour les deux sections (exploitation / investissement)

Section d'exploitation	Valeur en €
Dépenses	159779.75
Recettes	198884.74
Excédent	39104.99
Résultat antérieur	63230.66
Résultat consolidé	102335.65

Section d'investissement	Valeur en €
Dépenses	182910.74
Recettes	566094.92
Bilan	383184.18
Résultat antérieur	-73555.88
Résultat consolidé	309628.30
Restes à réaliser	- 12784

Le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le compte administratif du service eau et assainissement pour l'année 2011 tel que présenté,

VII Acquisition par la commune de locaux au sein d'un programme de construction (SDH) situé sur les parcelles cadastrées AB 193 et AB 194 (plateau aménagé et locaux techniques) et financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal prise au mois de décembre 2011 relative au programme SDH.

Il précise que le coût d'acquisition des locaux techniques communaux au sein du futur ensemble immobilier a été mentionné à tort au prix de 70 000 € HT.

Le prix de ces locaux s'élève en réalité à 70 000 € TTC soit 58 528 € HT.

Ce programme prévoit l'acquisition par la commune d'un plateau aménagé comprenant, sur une superficie de 231 m², une salle de réunion ainsi que des bureaux.

Le coût total prévisionnel des locaux aménagés s'établit à 389 700 € HT auquel il convient d'ajouter le coût d'acquisition de locaux techniques évalués à 58 528 € HT soit au total 448 228 € HT.

Il rappelle que le conseil général de la Drôme est sollicité pour le financement de cette opération importante et exemplaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- SOLLICITE le concours du conseil général de la Drôme pour le financement de l'acquisition et de l'aménagement de locaux à céder par le groupe SDH à la commune et pour un coût prévisionnel maximum (hors mobilier) de 448 228 € HT
- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération,

Questions diverses / informations

Informations sur la passation de marchés à procédure adaptée par délégation du conseil municipal :

- passation d'un marché avec l'entreprise LIOTARD (siège à Aurel) d'un montant de 25 652, 20 € HT pour l'amélioration de l'accès aux espaces publics en provenance de la RD 580 (« route de Véronne »).
- passation d'un marché avec l'entreprise COURSANGE TP (siège à CREST) d'un montant de 17 856 € HT pour l'amélioration de la voirie communale n°7 « La Mure ».
- passation d'un avenant n°2 au lot n°2 avec l'entreprise REYNIER pour le marché d'extension du groupe scolaire pour le montant de 6450, 78 € HT. Il s'agit de régulariser une sujétion imprévue en cours d'exécution du marché (implantation du bâtiment sur le terrain nécessitant de réaliser un radier sous coursive bétonnée),
- passation d'un marché pour la première tranche éclairage public – avenue Coupois avec l'entreprise SBTP : engagement des travaux prochainement.

Dates des élections présidentielles : 22 avril et 6 mai

Dates des élections législatives : 10 et 17 juin.

Repas des anciens : 25 mars. Inscriptions à la mairie.

La séance est close à 21h45.

Le secrétaire de séance,

Alain MACHET